

2018/2019

## APPEL À COTISATIONS & CANDIDATURES



### Qu'est ce que la Caisse des Écoles ?

La principale mission de la Caisse des Écoles est de favoriser l'accès de tous les enfants de la commune, quelles que soient les ressources des familles, à des projets pédagogiques.

Son but est de favoriser le développement et la promotion d'activités scolaires épanouissantes (sorties, achats de livres, de jeux, de supports pédagogiques...).

### Qui dirige la Caisse des Écoles ?

Toutes les familles utilisatrices des activités de la Caisse des Écoles qui payent une cotisation annuelle sont "membres sociétaires".

Le Comité de la Caisse des Ecoles se compose de 6 membres "de droit" et de 4 membres sociétaires élus, qui peuvent être remplacés pour les votes, par leurs 4 suppléants.

Le Comité définit le montant annuel de la cotisation, et l'utilisation des fonds de la Caisse.

#### ➤ Les six membres "de droit" sont :

- le Président : Pierre Hay, Maire,
- les membres du Conseil Municipal élus par délibération pour siéger au Comité : Céline Liorit (Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse), Karine Aubert (Adjointe à la Petite Enfance) et Roselyne Beauvillain (Conseillère Municipale),
- l'inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription (ou son représentant)
- un représentant de l'État : Monsieur Angier.

#### ➤ Les membres Sociétaires élus (pour une année) sont :

- Quatre enseignants représentant les 4 écoles publiques, maternelles et élémentaires,
- Quatre suppléants élus parmi les parents candidats (1 par école).

Le siège de la Caisse des Écoles se situe à l'Hôtel de Ville.

## Cotisations et élections

- La cotisation pour l'année scolaire **2018/2019** est de **4 €** (limitée à 1 par famille).
- Vous pouvez aussi **faire un don**.
- Le **paiement des cotisations**, de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public, est à remettre à l'enseignant de votre enfant sous enveloppe cachetée et à accompagner du coupon ci-dessous, **avant le 19 octobre 2018**.
- Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire d'inscription sur [www.ville-lamontagne.fr](http://www.ville-lamontagne.fr)
- Les élections du comité se dérouleront **le 13 novembre 2018 à 17h en Mairie**, lors de l'Assemblée Générale.

**Etre membre sociétaire, c'est soutenir les projets pédagogiques des enseignants, afin de permettre aux enfants de s'épanouir dans les différentes activités.**

**Construisons leur avenir en adhérant à la caisse des écoles.**

**BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU CANDIDATURE** à retourner, au plus tard, le 19 octobre 2018, à l'enseignant de votre enfant sous enveloppe cachetée

*Pour tout règlement par chèque, merci de le libeller à l'ordre du Trésor Public.*

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

E-mail (pour l'envoi de l'invitation à l'AG de la Caisse des écoles).....@.....

Prénom du (des) enfant (s) .....

- J'adhère pour (Rayer les mentions inutiles) et je règle 4 euros
- École maternelle J du Bellay - École maternelle M. Gouzil  
École élémentaire J. Verne - École élémentaire J. Ferry

- Je souhaite ajouter un don de ..... Euros

- Je souhaite me présenter pour l'élection des membres sociétaires suppléants (soumis à cotisation obligatoire)

OUI E-mail.....@..... Tél.....

NON